

Bilan des projets d'intégration de Kevin et Diego

Durant l'année scolaire 2011-2012, le Service de la Petite Enfance de la Commune de Meyrin a bénéficié d'un soutien AIPE pour le suivi de deux enfants, Kevin et Diego*, qui fréquentaient la Crèche des Boudines, institution accueillant à la journée 82 enfants âgés entre 4 mois et 4 ans.

Kevin est arrivé dès son plus jeune âge. Diego, lui, a commencé la crèche un peu plus tard à l'âge de 2 ans. Les familles ont suivi le processus habituel d'inscription dans les institutions de la petite enfance de la Commune. Très rapidement, les équipes ont été alertées par le développement de ces deux enfants et se posaient beaucoup de questions. Différentes interventions spécialisées, offertes par les partenaires du réseau, se sont mises en place pour chacun d'eux (notamment Service éducatif itinérant, psychomotricité). Malgré ces soutiens, les comportements des deux enfants mobilisaient régulièrement et de manière prolongée l'attention d'un adulte, rendant difficile, pour l'équipe éducative, l'accompagnement du reste du groupe. La nécessité de pouvoir bénéficier d'un soutien pour l'institution a émergé du constat que l'encadrement des groupes de 2 -4 ans (à savoir 2 adultes pour 15 enfants, 3 au moment de repas et de la sieste) était insuffisant pour intégrer ces deux enfants et répondre à leurs besoins.

Grâce au soutien de l'AIPE, nous avons ainsi pu engager une personne en fin de formation en psychologie. De septembre 2011 à juillet 2012, chaque semaine, elle a assuré 6 heures de renfort dans le groupe de Diego et 12 heures dans le groupe de Kevin. L'aide apportée par cette étudiante a été précieuse. Son rôle au sein de chaque équipe s'est construit au fur et à mesure de l'évolution du projet de chaque enfant. Dans le cas de Diego, elle offrait plutôt son soutien au groupe afin que l'éducatrice puisse accorder à Diego des temps d'attention privilégiée. Dans l'autre groupe, l'étudiante était davantage présente auprès de Kevin, lui assurant un accompagnement individualisé lorsqu'il en avait besoin.

Lors des temps d'activités libres, l'un des adultes pouvait mieux orienter son attention vers les besoins de l'enfant afin de saisir les opportunités d'échanges pour l'aider à initier un jeu (en lui faisant des propositions partant de ses intérêts) ou pour médiatiser les jeux avec les autres enfants. En ce sens, cette attention permettait par exemple, dans le cas de Kevin, d'anticiper et désamorcer les conflits avec les autres enfants et éviter ainsi que Kevin ne soit débordé par ses émotions.

Durant les temps d'activités structurées (réunions, jeux de société à table, activités créatrices), la présence à leur côté d'un adulte a permis à ces deux enfants de rester assis, de se concentrer et de participer de manière active et prolongée (un des adultes aidant Kevin ou Diego et l'autre animant l'activité). Lorsqu'il devenait trop difficile pour l'enfant de rester dans le grand groupe, l'un des adultes pouvait également sortir de la salle un moment pour l'aider à se calmer et à se concentrer à nouveau.

En ce sens, le renfort a également permis aux éducatrices davantage d'activités en plus petits groupe de 4-5 enfants, plus propices pour maintenir l'attention de l'enfant.

Dans les routines de la vie quotidienne et les moments de transition (impliquant un changement de lieu et/ou d'activité), la présence d'une personne supplémentaire permettait de dégager du temps pour qu'un adulte puisse accompagner l'enfant de manière individualisée pour et l'aider à s'organiser, à se structurer (pouvoir faire, par exemple, le déshabillage du début à la fin, écouter et suivre les consignes) et pour limiter l'agitation.

Dans le cas de Kevin, l'étudiante assurait deux fois par semaine un accueil personnalisé de l'enfant pour lui permettre de débiter la journée de manière sereine. L'éducatrice pouvait ainsi s'occuper tranquillement de l'accueil des autres enfants et de leurs parents.

Ce moment de partage privilégié a ainsi été dévolu à la construction de matériel spécifique pour Kevin avec sa participation active : une boîte à colère, objet médiateur pour exprimer ses émotions, ainsi qu'un semainier avec des photos des activités et des personnes afin de lui donner des repères dans le temps.

Grâce à la collaboration entre les différents partenaires du réseau genevois et par les expériences qu'ils ont pu faire dans le contexte de la collectivité, facilitées par l'appui financier offert par l'AIPE, et grâce à la collaboration entre les différents partenaires du réseau genevois, Kevin et Diego ont fait d'importants progrès en l'espace d'une année. Ils ont aujourd'hui tous les deux quitté la crèche des Boudines : Kevin pour intégrer l'école du quartier et Diego pour une autre institution de la petite enfance du canton, les parents ayant déménagé, en complément d'un suivi spécialisé.

L'accueil des enfants avec des besoins éducatifs particuliers dans les institutions de la petite enfance à Genève est aujourd'hui inscrit dans la loi. Toutefois, cette dernière ne prévoit pas de soutien financier ou d'aménagement particulier pour l'accueil quotidien des enfants, la politique de la Petite Enfance étant du ressort des Communes. Meyrin accorde une subvention annuelle à l'AIPE afin de contribuer à ce qu'elle puisse poursuivre sa mission d'intégration et espère que de nombreuses communes réaliseront l'importance de ce soutien. Nous profitons de remercier les membres de l'association pour leur engagement et espérons que l'AIPE pourra, dans le futur, poursuivre et développer ses activités.

Catherine Feller
Psychologue intervenante en soutien pédagogique
Service de la Petite Enfance, Meyrin

